



Commune de Corsier

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2018

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Killian **SUDAN**, Président

Jérémy **ANSELMETTI**

Dominique **BAUMBERGER**

Claudia **COCHET**

Jean-Noël **DUCREST**

Andréa **EHRETSMANN**

Monique **FERRARI**

Dante **GIACOBINO**

Binh **HUYNH**

Daniel **MUSCIONICO**

Philippe **RENAUD**

Hazel **ROFFLER**

Albert **SIROLI**

Stéphane **VEILLARD**

Denis **WAECHTER**

Eric **ANSELMETTI**, Maire

Christiane **FAVRE**, Administratrice

Joëlle **MARTIN WIDMER**, Adjointe

Célia **BOLDRINI**, Secrétaire communale

Excusé : Monsieur

Charles **VINZIO**

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2018**
3. **Communications du bureau du Conseil municipal**
4. **Communications de l'Exécutif**
5. **Rapports des commissions**
6. **Délibération – crédit d'engagement destiné au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**
7. **Délibération – crédit budgétaire supplémentaire pour l'actualisation du plan du cimetière et la remontée des données dans le geodatabase « ACG »**
8. **Nomination d'une commission « Plan directeur communal »**
9. **Décision de l'ACG du 31 janvier 2018 – droit d'opposition des Conseillers municipaux**
10. **Propositions de l'Exécutif**
11. **Propositions individuelles et questions**

M. Killian Sudan, Président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'Exécutif, aux invités et aux Conseillers municipaux.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, M. le Président donne quelques informations.

- M. K. Sudan informe de la réponse négative de Mme Claudia Marfurt, sollicitée pour remplacer M. D. Ryser au sein du Conseil municipal. M. le Président est dans l'attente de la réponse du "vienne ensuite" sur la liste PLR, M. Pascal Pellet.
- M. le Président informe de l'élection tacite de M. François Jaccard au poste d'Adjoint au Maire de la commune de Corsier en raison de la non-représentation de Mme S. Onural et de Mme C. Odier pour le 2^{ème} tour. M. F. Jaccard devrait prêter serment début avril 2018.
M. K. Sudan félicite M. F. Jaccard pour le résultat obtenu au 1^{er} tour.
[Applaudissements de l'assemblée]
- M. le Président informe du départ de Mme C. Favre, Administratrice, qui a rejoint la commune le 1^{er} juillet 2017. Mme C. Favre est remerciée pour son soutien et services rendus à la commune. M. K. Sudan remet à Mme l'Administratrice un bouquet de fleurs ainsi qu'une canne gravée au nom de "Supernanny McFavre" (en référence à Nanny McPhee).
Mme C. Favre remercie de l'accueil qui lui a été réservé au sein de la commune et dit son plaisir à avoir travaillé avec l'Exécutif et les Conseillers municipaux.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour.
L'ordre du jour, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2018 est mis aux voix.
Après la correction de quelques coquilles, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

10^{ème} anniversaire des EPI

M. K. Sudan rappelle que les Etablissements publics pour l'intégration fêtent leur 10^{ème} anniversaire et que les Conseillers municipaux sont invités à participer à plusieurs événements organisés à cette occasion.

M. D. Waechter demande si ces événements sont ouverts au public.

M. le Maire se renseignera et, le cas échéant, le programme de ces journées sera mis sur le site de la commune.

Suivi des points en suspens

Mme M. Ferrari procède à la mise à jour du tableau des divers.

M. D. Waechter demande s'il y a du nouveau concernant la demande de dérogation pour les locaux de Prés-Grange.

M. le Maire répond qu'il est toujours dans l'attente d'une réponse officielle.

Pour ce qui concerne le débat sur l'accord TiSA, Mme C. Favre a contacté M. Edouard Cuendet du PLR, lequel a accepté de participer à cette rencontre. Le plus difficile sera de trouver une date qui convienne à tous.

Mme l'Administratrice suggère un nom de réserve en la personne du Conseiller municipal PLR, M. Vincent Subilia.

4. Communications de l'Exécutif

M. le Président cède la parole à M. le Maire.

Prés-Grange :

- M. le Maire annonce que le panneau de la régie Grange a été installé.
- Le chantier accuse un léger retard de livraison des immeubles en raison de la faillite de la société Grillo & Fils SA. L'ensemble des immeubles sera livré le 1^{er} août 2018.
- La visite du chantier de Prés-Grange a été agendée au samedi 5 mai 2018 à 10h30.

Epicerie-poste :

- M. le Maire rappelle le vote de la délibération du 10 décembre 2013 autorisant le Maire à accorder un prêt de CHF 30'000.- à M. H. Chaoui destiné à la mise en place d'une épicerie-poste à Corsier, sans intérêt, remboursable en 3 ans soit CHF 10'000.- par année, le 1^{er} versement à effectuer le 1^{er} janvier 2016 et le dernier versement le 1^{er} janvier 2018.

A ce jour, M. H. Chaoui a remboursé la somme de CHF 10'000.- et demande à pouvoir trouver un arrangement avec la Mairie pour le solde.

M. le Maire suggère de renvoyer cette demande à la commission des finances, laquelle pourrait recevoir M. H. Chaoui et étudier sa requête.

M. D. Waechter ne voudrait pas que M. H. Chaoui ait l'impression de se retrouver face à un tribunal. Il serait peut-être plus judicieux qu'il soit reçu par l'Exécutif.

Mme C. Favre rappelle que le prêt a été voté par le Conseil municipal et que c'est au Conseil municipal de prendre une décision quant à la suite à donner à ce dossier.

M. K. Sudan suggère de mettre aux voix la proposition de M. le Maire

Vote : Les Conseillers municipaux se prononcent à la majorité par 11 voix pour et 4 abst. en faveur de renvoyer la demande de M. H. Chaoui à la commission des finances.

M. K. Sudan demande à M. le Président de la commission des finances d'être attentif à la remarque de M. D. Waechter.

Modification de la Délibération du 16 janvier 2018 – Adaptation du projet de modification des limites de zones du secteur Prés-Grange avec mandat d'aide à la mise en œuvre :

- La surveillance des communes a inséré une remarque, en tant que préavis, sur cette délibération votée afin de corriger une erreur constatée dans la durée d'amortissement. La délibération indique un amortissement du crédit complémentaire et du crédit principal jusqu'en 2022. Or, le crédit principal, voté le 25 juin 2013, prévoit un amortissement jusqu'en 2018.

Il sera dès lors ajouté au point n° 3 de la délibération : « *Ce crédit complémentaire devra être amorti jusqu'en 2018, conformément aux modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 juin 2013* ».

Personnel communal :

M. le Maire énumère les faits marquants depuis le début de l'année :

- Le départ à la retraite de l'ancienne Secrétaire générale qui était en fonction depuis 26 ans
- Le départ du responsable de la Voirie
- Le retour d'un collaborateur absent pour maladie de longue durée
- Le départ de la personne qui a remplacé ce collaborateur prévu pour fin mars
- Le départ de l'architecte communal, lequel reste à disposition de la Commune comme mandataire
- L'engagement d'un concierge
- L'engagement d'un Secrétaire général

Le profil du nouveau Secrétaire général, M. Charles Lassauce, correspond en tout point aux exigences d'une administration moderne. Il est titulaire du Brevet d'avocat et d'une licence en économie politique et bénéficie d'une excellente expérience professionnelle, entre autres dans le contrôle interne de l'Etat et de la Ville de Genève. Il entrera en fonction le 1^{er} mai 2018.

[Applaudissements de l'assemblée]

M. le Maire poursuit son intervention et annonce que le budget de la masse salariale pour 2018 sera respecté mais qu'il faut prévoir un dépassement dans le budget des mandataires externes.

L'Exécutif, avec l'aide de l'administration, est en train de donner suite aux recommandations de la Cour des comptes. M. le Maire remercie Mme M. A. Hutter pour son travail.

[Applaudissements de l'assemblée]

Election complémentaire d'un Adjoint au Maire :

Les résultats du 1^{er} tour font état de 310 suffrages en faveur de M. F. Jaccard, 179 suffrages en faveur de Mme C. Odier et 142 suffrages en faveur de Mme S. Onural.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de deuxième tour, sachant que les deux candidates ne se sont pas représentées. M. François Jaccard est donc élu Adjoint au Maire.

La Mairie est dans l'attente du deuxième arrêté du Conseil d'Etat.

M. François Jaccard devrait prêter serment au mois d'avril 2018.

Information à la population :

Un tout-ménage sera adressé à la population l'informant des points susmentionnés. Les Conseillers municipaux le recevront par courriel en avant-première.

M. le Président cède la parole à Mme J. Martin Widmer.

Stationnement sur la commune :

Mme l'Adjointe annonce qu'un courrier concernant le stationnement, signé par M. le Conseiller d'Etat L. Barthassat, parviendra prochainement aux communiers. Ce document sera précédemment adressé aux Conseillers municipaux par courriel.

En ce qui concerne le passage au système de macarons, les marquages au sol doivent être revus.

Route du Lac (tronçon allant de la Mairie au carrefour) :

Mme J. Martin Widmer rappelle la présentation des projets de parking à Corsier par Trafitec Ingénieurs Conseils lors du Conseil municipal du 20 septembre 2016 laquelle proposait 2 variantes pour la Route du Lac :

1. Le maintien du régime actuel de circulation en zone 30, protection du cheminement des piétons avec la pose de potelets et de mobilier urbain.
2. L'instauration d'une zone de rencontre avec priorité aux piétons, vitesse maximale de 20 km/h, circulation autorisée pour tous
ou l'instauration d'une zone piétonne, circulation réservée aux seuls ayants-droits (max. 10 km/h), implantation de mobilier urbain à but de modération de vitesse et valorisation du paysage.

Cette variante 2 nécessiterait un déclassement de vitesse pour passer du 30 km/h actuel à du 20 voire du 10 km/h, ce qui oblige à engager des procédures tels l'établissement d'un rapport d'expertise préliminaire.

Ces variantes ont un coût : Variante 1 : CHF 3'000.- HT

Variante 2 : CHF 16'000.- HT

Mme l'Adjointe demande aux Conseillers municipaux s'ils acceptent le renvoi de ce dossier à la Commission des transports, sécurité et mobilité.

M. le Président propose de passer au vote :

Vote : A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition de Mme l'Adjointe de renvoyer le dossier de la Route du Lac à la commission des transports, sécurité et mobilité.

M. J.-N. Ducrest souhaiterait, comme suggéré par Mme l'Administratrice et afin que les Conseillers ne se trouvent pas mis devant des faits accomplis, que le dossier de la Route du Lac remonte au Conseil municipal et que les prises de décisions ne soient pas uniquement du ressort de la commission.

M. P. Renaud rappelle que les propositions de Trafitec concernaient l'ensemble de la commune et non pas seulement le tronçon de la Route du Lac. Il est important de ne pas perdre de vue que c'est la politique globale de la circulation de Corsier qui doit être prise en

compte. Il est important d'avoir une vision d'ensemble de la problématique de la circulation à Corsier.

Il faut encore savoir que Citec est, avec Urbaplan, en charge de la révision du Plan directeur communal.

Mme H. Roffler demande quel est l'avancement des modifications prévues sur le Quai de Corsier.

M. le Maire informe de l'installation prochaine d'un totem 30km/h sur le quai par l'équipe technique.

M. A. Sirolli attire l'attention de la commission des transports, sécurité et mobilité de l'absence de passage pour les piétons sur le Chemin du Château sur l'itinéraire allant de la poste vers l'église. Les trottoirs sont adaptés pour ce marquage.

Mme l'Adjointe précise que la création d'un passage piétons nécessite d'adresser une demande à la DGT. En outre, dans une zone limitée à 30 km/h, il est d'usage de ne pas aménager de passages pour piétons, sauf exception.

M. J.-N. Ducrest demande à la commission de s'intéresser aux places de stationnements sur le domaine public actuellement appropriées par des privés sur le Chemin Neuf devant le Clin d'Œil.

Mme l'Adjointe répond que ce point est à l'étude. La Mairie a pris contact avec les personnes concernées.

M. D. Muscionico invite les Conseillers municipaux à adresser au Président de la commission des transports, sécurité et mobilité les points qu'ils souhaiteraient voir pris en considération par la commission. M. le Président propose de passer au vote

Vote : Les Conseillers municipaux se prononcent à l'unanimité en faveur du renvoi des 3 demandes en commission Transport, sécurité et mobilité, exposées ci-dessus, soit la problématique du passage piéton du chemin du château, la problématique du chemin Neuf et de traiter les propositions de Trafitec avec une vue d'ensemble.

Police Municipale :

Mme l'Adjointe fait part du projet des communes de Corsier, Anières, Collonge-Bellerive, Hermance, Choulex, Meinier, Gy et Cologny d'établir les APM au Poste de police de la Pallanterie, ce qui nécessitera une surélévation du bâtiment.

Ce projet est en cours d'étude ; il a reçu un bon accueil de M. le Conseiller d'Etat Pierre Maudet.

M. le Président cède la parole à Mme C. Favre.

Recettes fiscales 2017 :

Mme l'Administratrice informe que les revenus fiscaux PP et PM comparés aux prévisions initiales de l'administration fiscale seront moins conséquents.

En 2017, la production d'impôts PP et PM sera de l'ordre de CHF 5'100'000.- alors que le budget a pris en compte un montant de CHF 5'700'000.- Cependant il y aura suffisamment de provisions à libérer pour atténuer ce résultat. Des propositions de variantes possibles seront transmises par l'Exécutif. La présentation des comptes est fixée au 17 avril 2018.

Information de dernière minute :

M. le Maire fait état d'une information transmise en temps réel par M. M. Dardel. Il s'agit du débouchage du collecteur d'eaux usées au Chemin des Champ-de-Vaux suite à son obstruction, opération qui libère dans le secteur des odeurs nauséabondes. L'entreprise Piasio est à pied d'œuvre pour rétablir la situation.

5. Rapports des commissions

✚ Rapport de la séance de la commission de l'urbanisme et des constructions, séance du 13 décembre 2018.

Le rapport est approuvé à la majorité par 13 voix pour et 1 abst.

6. Délibération – crédit d'engagement destiné au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

M. le Président donne lecture de la délibération.

CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

DELIBERATION

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces

dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 14 voix pour

1. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit de CHF 133'000.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.
4. D'autoriser l'Exécutif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

7. Délibération – crédit budgétaire supplémentaire pour l'actualisation du plan du cimetière et la remontée des données dans le geodatabase « ACG »
--

Mme l'Administratrice dit l'urgence de faire ce travail et de se donner les moyens de tenir à jour ce plan.

M. le Président donne lecture de la délibération.

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE POUR L'ACTUALISATION DU PLAN DU CIMETIERE ET LA REMONTEE DES DONNEES DANS LE GEODATABASE « ACG »

DELIBERATION

Vu la nécessité d'actualiser le plan du cimetière et d'intégrer les données dans le logiciel de Wincim de la gestion des cimetières,

vu l'information donnée aux conseillers municipaux par l'Exécutif en séance du Conseil municipal du 20 février,

vu le devis estimatif du bureau d'ingénieur géomètre officiel Christian Haller SA d'un montant de CHF 7'500.00,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 14 voix pour

1. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 7'500.00 destiné à l'établissement d'un plan du cimetière et son insertion dans le logiciel de gestion des cimetières.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sur le compte 77.31
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

8. Nomination d'une commission « Plan directeur communal »

M. le Président donne la parole à M. le Maire.

M. le Maire informe d'une rencontre au sein de la Mairie avec M. P. Renaud, Président de la commission de l'urbanisme et des constructions, afin de constituer une commission ad hoc.

M. le Maire propose comme membres de la dite commission M. P. Renaud, M. K. Sudan, Mme H. Roffler, M. A. Sirolli, Mme A. Ehretsmann, Mme D. Baumberger et M. le Maire.

L'objectif de cette commission ad hoc est d'œuvrer à la révision du PDCom et de pouvoir associer son Président aux réunions de l'Exécutif avec Urbaplan afin de travailler de concert sur ce dossier.

M. D. Waechter relève que 2 groupes politiques sur 3 sont représentés au sein de cette commission. M. le Conseiller municipal est quelque peu surpris que "Les Verts" ne soient pas associés à l'étude de l'aménagement du territoire.

M. D. Waechter demande à ce que le groupe "Les Verts" soit représenté dans le cadre de cette commission ad hoc.

M. le Maire fait son mea culpa, il s'agit d'un oubli dont il est désolé. Il propose de joindre M. D. Waechter à ce groupe de travail.

M. J.-N. Ducrest se propose comme suppléant si l'un des membres venait à se désister.

Mme A. Ehretsmann cède sa place à M. J.-N. Ducrest, Vice-président de la commission qu'elle-même préside.

M. K. Sudan précise que sur la base de l'article 10 al. 1 de la LAC, « *Le Conseil municipal peut désigner dans son sein des commissions nommées pour la durée de la législature ou pour étudier un objet déterminé (commissions ad hoc)* ».

De plus, le règlement du Conseil municipal de Corsier stipule à l'art. 63, al. 1 que « *Le Conseil municipal peut en tout temps désigner des Commissions ad hoc pour l'étude d'un objet déterminé. La règle de l'art. 62 al. 4 du présent règlement s'applique à la Commission ad hoc* ».

Art. 62 al. 4 : « A l'ouverture de sa première séance, la Commission, sous la présidence provisoire de son doyen d'âge, nomme son Président, son Vice-Président et son rapporteur ».

M. le Président met aux voix la création d'une commission ad hoc pour le plan directeur communal.

Vote : A l'unanimité les membres du Conseil municipal se prononce en faveur de la création d'une commission ad hoc pour le PDCom.

9. Décision de l'ACG du 31 janvier 2018 – droit d'opposition des Conseillers municipaux

Lors de la séance du 31 janvier 2018, l'Assemblée générale de l'ACG a pris la décision d'octroyer une subvention de CHF 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la décision prise lors de cette AG. Aucune opposition n'est formulée.

10. Propositions de l'Exécutif

M. le Maire invite les participants à un apéritif à l'issue de cette séance.

11. Propositions individuelles et questions

✚ Service technique intercommunal

Mme H. Roffler relate le ressenti d'un collaborateur de Corsier du Service technique intercommunal. Cet employé a perçu la réorganisation de ce secteur comme une perte d'identité.

M. le Maire informe d'une prochaine rencontre prévue avec les employés du Service technique d'ici une dizaine de jours sous forme d'entretiens afin de prendre connaissance de doléances éventuelles. Il est regrettable que ce collaborateur n'ait pas fait part de son mal être directement à sa hiérarchie.

Il faut savoir que globalement tout se passe très bien au sein du Service technique intercommunal.

✚ Naturalisations

Mme D. Baumberger demande si la commune a reçu des dossiers de demande de naturalisation.

M. le Maire informe de la réception de 2 dossiers concernant des mineurs.

✚ Navette lacustre Anières – Versoix-Bourg

M. J.-N. Ducrest s'exprime sur le projet d'une navette lacustre entre Anières et Versoix-Bourg. Le Conseil municipal d'Anières a accordé un crédit pour la mise en place de cette navette. Il faut savoir qu'un référendum sera lancé par un groupe d'Aniérais considérant que ce projet n'est pas assez abouti pour démarrer en juin. Les coûts d'exploitation se montent à 250'000.- pour 6 mois d'exploitation en 2018 et seront de CHF 500'000.- par an dès 2019. 2 ans de test sont exigés par la CGN.

M. le Conseiller municipal demande à l'Exécutif si une éventuelle perte financière pourrait être reportée sur les communes avoisinantes, si Corsier sera impacté le cas échéant.

M. le Maire précise que ce projet est entièrement aniérais, organisé et financé par Anières. Les communes d'Hermance et de Corsier n'ont pas été sollicitées.

M. le Maire adressera un courrier à M. A. Barde, Maire d'Anières, afin d'avoir la certitude que Corsier n'aura pas à participer financièrement à ce projet de navette lacustre.

✚ Incendie à la Rue de la Servette

Mme H. Roffler s'exprime sur l'incendie qui a pris dans les combles d'une barre d'immeubles donnant sur la Rue de la Servette le 11 mars 2018 obligeant à évacuer en urgence 84 ménages et à assurer l'hébergement de nombreuses familles.

Mme la Conseillère municipale demande si la Commune a été sollicitée pour participer à un élan de solidarité.

Mme l'Administratrice informe que, selon la presse, tous les locataires qui avaient demandé à bénéficier d'un dispositif d'urgence ont été relogés.

Appartements à Prés-Grange

M. J.-N. Ducrest demande à ce que les critères d'attribution pour les appartements puissent être consultés sur le site de la commune ; afin que les personnes intéressées aient la possibilité de s'y référer.

M. le Maire assure que la Régie Grange décidera de l'octroi des appartements selon les critères établis par la commission sociale, en lien avec la Mairie qui validera les attributions.

Pour répondre à M. D. Giacobino sur l'avancement des travaux, M. le Maire précise que le bâtiment 4 sera livré en principe le 4 mai, puis les travaux d'achèvement des autres immeubles vont s'échelonner jusqu'à fin juillet. Il est préférable d'avoir une mise en location globale de tous les immeubles, laquelle est fixée au 1^{er} août.

Déneigement de la commune

M. D. Waechter remercie l'équipe technique pour les travaux de déneigement. Cependant M. le Conseiller municipal a constaté que ceux-ci ont été réalisés soit avec de la saumure (Service technique intercommunal) soit avec du sel (Société Pradervand Transports). Il serait bien de définir une politique claire à ce sujet.

Mme J. Martin Widmer se renseignera sur ce point.

M. le Maire profite de la remarque pour remercier l'équipe du Service technique pour son travail.

M. D. Giacobino se joint à M. le Maire pour adresser à son tour ses remerciements aux collaborateurs en charge du déneigement.

279 Rte de Thonon (Villa Hoffmann)

M. D. Waechter rappelle que lors de la séance de la CUC du 13 décembre 2017, il avait été décidé de renvoyer à l'Exécutif une demande pour que soit initiée une étude concernant le 279 Rte de Thonon.

Commission des sports, manifestations, associations et culture

La prochaine séance de la commission des sports, manifestations, associations et culture est fixée au lundi 9 avril 2018 à 19h00.

Remerciements

L'Exécutif remercie Mme C. Favre, Administratrice, pour tout ce qu'elle a apporté à la commune par sa solide expérience.

[Applaudissements de l'assemblée]

Plus personne ne demandant la parole, M. Killian SUDAN, Président du Conseil municipal, remercie l'Exécutif et les membres du Conseil municipal de leur participation et lève la séance à 20h30.

Kilian SUDAN
Président du Conseil municipal

Monique FERRARI
Secrétaire du bureau du Conseil municipal

Denis WAECHTER
Vice-président du Conseil municipal

Procès-verbal : S. Biffiger